

COMITE SYNDICAL
REUNION DU 10 MARS 2023

Délibération n° 23-02 : Orientations budgétaires 2023 du Syndicat mixte

VU les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article L 3212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »
VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017 portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport Saint-Etienne Loire »

Le Comité syndical se réunit à l'effet d'examiner les orientations budgétaires 2023 du syndicat mixte de l'aéroport.

Présents : Mesdames Nora BERROUKECHE, Sylvie BONNET, Nadia SEMACHE
Messieurs Pierrick COURBON, Sylvain DARDOULLIER, François DRIOL, Gérard DUBOIS, Luc FRANCOIS, Jérémie LACROIX, Eric LARDON, Pierre LARDON, Yves PARTRAT, Philippe VALENTIN,
Pouvoir : Madame Irène BREUIL donne pouvoir à Monsieur Philippe VALENTIN
Monsieur Christophe BAZILE donne pouvoir à Monsieur Eric LARDON
Monsieur Jean-Yves BONNEFOY donne pouvoir à Madame Sylvie BONNET
Monsieur Jordan DA SILVA donne pouvoir à Monsieur Jérémie LACROIX
Monsieur Hervé REYNAUD donne pouvoir à Monsieur François DRIOL
Monsieur Daniel VILLAREALE donne pouvoir à Monsieur Pierre LARDON
Excusés : Messieurs Gaël PERDRIAU, Pierre VERICEL

VOTE A LA MAJORITE ABSOLUE
DES VOIX EXPRIMEES

Le débat des orientations budgétaires doit permettre :

- d'arrêter le niveau des charges de fonctionnement à répartir entre les membres du syndicat mixte au prorata de leur participation financière (budget de fonctionnement)
- d'arrêter les dépenses d'investissement 2023 dont le mode de financement proposé sera le virement de crédit de la section de fonctionnement.

La proposition d'orientations budgétaires intègre les orientations données par le budget d'exploitation de la régie ainsi que les investissements prévus à la PPI pour 2023.

Ces orientations budgétaires 2023 s'appuient sur un budget prévisionnel d'investissement estimé à 1 249 000 € et un budget prévisionnel de fonctionnement estimé à 3 540 000 €.

1-) Budget prévisionnel de fonctionnement 2023

Au niveau des recettes, le niveau de contributions 2023 des membres du Syndicat Mixte est en légère diminution de 1.23% par rapport à celui de 2022.

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

Les dépenses de fonctionnement intègrent la participation de 1 027 000€ au budget de fonctionnement de la régie, les frais généraux du SMASEL pour 34 000€, les frais financiers liés à l'acquisition de l'aéroport pour 59 000€, une participation de 1 285 000€ pour couvrir le programme d'investissement 2023 de la régie.

Les principaux postes de dépenses et de recettes envisagés pour l'exercice 2023 sont les suivants :

DEPENSES		RECETTES	
Participation au déficit de fonctionnement de l'aéroport	1 027 000 €		
Assurance	6 000 €		
Dépenses diverses	20 000 €	Participation membres	1 443 000 €
		<i>Département (43,0 %)</i>	620 490 €
Frais de MAD de personnel	8 000 €	<i>St Etienne Métropole (30,5 %)</i>	440 115 €
		<i>CCIM (15,0 %)</i>	216 450 €
Frais financier des emprunts	59 000 €	<i>LFA (7,0 %)</i>	101 010 €
		<i>CCFE (4,5 %)</i>	64 935 €
Subvention exceptionnelle d'équipement	1 285 000 €		
Virement à la section d'Investissement	960 000 €		
Imprévus	175 000 €	Résultat reporté	2 097 000 €
TOTAL	3 540 000 €	TOTAL	3 540 000 €

Ainsi le **budget de fonctionnement** du syndicat mixte dégage une capacité d'investissement de 960 000 € qui permettra de financer les dépenses d'investissements 2023, l'amortissement du capital emprunté et le besoin en trésorerie de la régie (évalué entre 3 et 4 mois de fonctionnement).

2-) Budget prévisionnel d'investissement 2023

Les principaux postes de dépenses et de recettes envisagés pour l'exercice 2023 sont les suivants :

DEPENSES		RECETTES	
Amortissement Emprunts	294 000 €	Virement de la section de fonctionnement	960 000 €
Autres créances immobilisées	600 000 €		
Report déficit d'investissement	289 000 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	289 000 €
Dépenses imprévues	66 000 €		
TOTAL	1 249 000 €	TOTAL	1 249 000 €

Les amortissements d'emprunts budgétés à hauteur de 294 000 € correspondent au remboursement des emprunts de 5 000 000 € mobilisés en 2015 pour financer l'acquisition de l'aéroport et le

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

remboursement des travaux et investissements réalisés par la CCI pour le compte du syndicat mixte en 2013 et 2014.

Pour financer le besoin en trésorerie de la régie d'exploitation, il est inscrit une avance de trésorerie de 600 000 €.

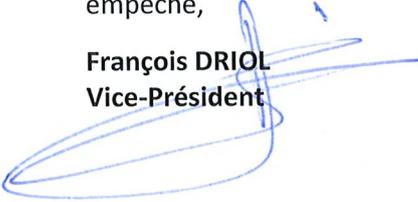
Ces dépenses d'investissements seront financées par le virement de la section de fonctionnement de 960 000€.

Après en avoir délibéré, le comité Syndical prend acte de l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires 2023 fondé sur les éléments contenus dans la présente délibération.

A Saint-Etienne, le 10 mars 2023,

Pour le Président du Syndicat Mixte
de l'Aéroport de Saint-Etienne Loire,
empêché,

François DRIOL
Vice-Président



Nombre de votants : 19 représentant 91.65% des voix
Suffrages exprimés : 19 représentant 91.65% des voix
Vote POUR : 19 représentant 91.65% des voix
Vote CONTRE : 0
Abstention : 0

